

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis au Foyer Socio-Culturel sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) - Jacques ROBERT (adjoint) - Didier GORSKI (adjoint) - Ludivine CAPOLUNGO - Romain DE BATTISTA- Marie GERMAIN - Corine HECKER et Sophie MOREAU.

Absents excusés : M. Eric GIGAULT DE CRISENOY donne pouvoir à Mme Corine HECKER, Mme Milène THEVENET donne pouvoir à M. Jacques ROBERT et M. Nicolas CLAUDON donne pouvoir à M. Xavier COURTOIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 19 H 30.
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 juin 2020.

ORDRE DU JOUR :

1- Désignation d'un délégué qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

M. le Maire indique au conseil qu'il faut désigner un délégué en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020, en cas d'empêchement du titulaire il faut désigner trois suppléants.

Après vote, M. Jacques ROBERT est élu titulaire, M. Romain DE BATTISTA, M. Didier GORSKI et Mme Corine HECKER ont été élus suppléants.

2- Devis de travaux électricité et trottoirs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les devis suivants (montants TTC) :

- Électricité atelier communal : Mise aux normes de l'installation électrique, SARL TOITOT 2 784,84 €.
- Alarme anti intrusion : système d'alarme sans fils DAITEM pour le musée, EURL EFD ABAFLAM 1 618,92 €.
- Ralentisseur Civry : Coussin berlinois et signalisation pose comprise, SIGNAUX GIROD 2 615,33 €.
- Grille avaloir rue des écoles Massangis : Pose regard et grille avaloir, BSA BOUJEAT 1 162,50 €.
- Puisards, caniveaux et voirie rue du Vau Tormancy : pour canaliser les eaux de pluie rue du Vau, BSA BOUJEAT 24 416,53 €
- Reprise caniveaux rue de la Fontaine Goby Civry : fourniture et pose caniveaux reprise voirie, BSA BOUJEAT 3 724,50 €.

M. Romain DE BATTISTA ne participe pas au vote, les devis suivants sont acceptés par 10 voix pour :

- Trottoirs béton désactivé Grande Rue Massangis : Entse Hervé DE BATTISTA 4 328,51 €.
- Caniveau rue du Vau Renard Massangis : reprise du caniveau, Entse Hervé DE BATTISTA 978,72 €.

M. Romain DE BATTISTA et Mme Sophie MOREAU ne participent pas au vote, le devis suivant est accepté par 9 voix pour :

- Suppression bateau sur trottoir rue du pont Tormancy : dépose des bordures existantes et repose de bordures pour faire barrage à l'entrée de l'eau dans une habitation, Entse Hervé DE BATTISTA 1 298,04 €.

3- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la commission CLECT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Xavier COURTOIS délégué titulaire et M. Jacques ROBERT délégué suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Serein.

4- Désignation d'un délégué à la commission CIID

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Xavier COURTOIS délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Direct à la Communauté de Communes du Serein.

5- Adoption des rapports 2018 et 2019 sur le prix et la qualité de l'eau

M. le Maire présente les rapports 2018 et 2019 sur le prix et la qualité de l'eau de Massangis. Il permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le Conseil Municipal adopte les rapports 2018 et 2019 à l'unanimité.

6- Proposition de versement d'une prime aux agents pour continuité de service

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'instaurer une prime défiscalisée et désocialisée à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 (du 24 mars au 10 juillet 2020).

Les potentiels bénéficiaires sont les fonctionnaires à temps complet, non complet, temps partiel, les fonctionnaires accueillis via une mise à disposition et les contractuels de droit public et de droit privé (contrats aidés).

Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant dans la limite du plafond de 1 000 € par agent.

Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

Plusieurs propositions sont évoquées :

1^{ère} proposition = 300 €

2^{ème} proposition = 400 €

3^{ème} proposition = 500 €

La 1^{ère} proposition recueille 2 voix pour, la deuxième proposition 5 voix pour et la troisième proposition 4 voix pour. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de voter une prime de 400 € soit la deuxième proposition pour les agents des services suivants :

- Agents administratifs :
- Agents des services techniques

Dit que cette prime sera proratisée selon temps de travail de l'agent.

7- Demandes de subventions

M. le Maire présente les différentes demandes de subventions et rappelle que le montant global voté au Budget Primitif 2020 est de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue des subventions aux associations suivantes :

Association	Utilité	Montant	Vote pour
CIFA 89	1 apprenti de la commune	95 €	11
CFA Bâtiment Yonne	1 apprenti de la commune	95 €	11
Croix Rouge Française	Aide alimentaire et en vêtements 2 bénéficiaires sur la commune	100 €	11
Gym de Noyers S/S	Cours de gymnastique	100 €	10 1 abstention
ADAVIRS	Aide aux victimes d'infractions et accès aux droits (permanences à l'Isle sur Serein)	100 €	11

8 - Questions diverses

Romain : M. Auvert souhaiterait que la plaque du résistant qui se trouve rue de l'Archèvre soit nettoyée et pour des questions de sécurité il faudrait que les agents installent les panneaux de signalisation travaux lorsque qu'ils passent la débroussailleuse.

Corine : Il faudrait demander un devis pour modifier la douche dans la salle de bain du gîte le Vigneron car celle-ci n'est pas fonctionnelle.

La séance est levée à 22 H 30.